

Tableau 15
Impôt provincial ou territorial et impôt de la partie XII.2 à payer selon le genre de fiducie, 2017 à 2021

Genre de fiducies	2017	2018	2019	2020	2021
Fiducie testamentaire	195 844	209 391	211 230	223 694	422 447
Fiducie personnelle	117 436	195 320	175 640	141 998	215 258
Fiducie en faveur de soi-même	12 173	28 243	21 501	41 714	49 094
Fiducie déterminée	51 875	32 019	46 145	36 694	137 579
Fiducie mixte au profit de l'époux ou conjoint de fait	4 868	13 451	0	5 768	13 908
Fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait	0	0	0	0	0
Fiducie réputée résidente	0	0	0	0	0
Fiducie d'investissement à participation unitaire	73 482	3 290	0	3 127	10 859
Organisme communautaire	0	0	0	0	0
Fiducie de fonds commun de placement, FIPD	2 398 378	1 276 129	2 575 618	3 062 149	3 870 990
Régime de prestations aux employés	194	182	116	0	0
Fiducie établie à l'égard du fonds réservé d'un assureur	0	0	0	0	0
Fiducie d'employés	0	0	0	0	0
Organisme à but non lucratif	1 296	960	0	1 009	984
Fiducie principale, Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, Fiducie établie en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, Fiducie de placement immobilier	0	0	0	542	2 841
REER, FERR, REEE, REEI, et CELI	801	1 313	0	1 941	2 321
Fiducie établie en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement	0	0	0	0	0
Fiducie de santé et de bien-être	82	276	58	0	237
Fiducie de prestations à vie	863	560	375	0	0
Total	2 860 540	1 765 201	3 116 677	3 540 722	4 734 773

1. La somme peut ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement ou de la suppression de données à des fins de confidentialité.
2. Un zéro [0] indique que les renseignements ont été supprimés à des fins de confidentialité. Cela comprend également des zéros valides.
3. Les montants comprennent seulement les déclarations de revenus des fiducies qui ont fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation.
4. Les montants sont calculés en utilisant les revenus indiqués à la ligne 82 et 83 de la Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3.
5. Les montants sont arrondis et présentés en milliers de dollars.
6. Les données datent d'août 2023.
7. Les données sont présentées pour chaque année d'imposition et peuvent faire l'objet de révisions.
8. REER = Régime enregistré d'épargne-retraite, FEER = Fonds enregistré de revenu de retraite, REEE = Régime enregistré d'épargne-études, REEI = Régime enregistré d'épargne-invalidité, créé en 2009, CELI = Compte d'épargne libre d'impôt, créé en 2009, FIPD = Fiducie intermédiaire de placement déterminée, créée en 2007, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés ont été établies en 2010.